

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

ur votre agenda

int-Malo (35). Hôtel des ventes, samedi, à 10 h et à 14 h : bijoux, monnaies, textile, argenterie, céramiques, mobilier, tableaux. 542 lots. 02 99 56 46 18.

val (53). Hôtel des ventes, samedi, à 14 h : tableaux, argenterie, bijoux, mobilier, objets d'art. 7 lots. 02 43 68 29 03.

gers (49). Hôtel des ventes du Maine, ce samedi, à 14 h : livres en albums et en vrac, cartes postales. 02 41 60 55 19.

Baule (44). Hôtel des ventes rue des Ondines, ce samedi, à 14 h : maquettes, minéralogie, objets d'Asie, verrerie, mobilier, bijoux, brocante. Plus de 600 lots. 02 40 69 91 10.

lraix (29). Hôtel des ventes, jeudi 4, à 14 h 30, et mardi 5, à 14 h : orfèvrerie, arts d'Asie, arts appliqués, dessins, tableaux, numismatique, bijoux, tapis, nautique. 739 lots. 02 98 88 08 39.

ntes (44). Hôtel des ventes Talma, jeudi 7, à 14 h : design, bijoux, vintyles, bandes dessinées. 297 lots. 02 40 74 41 28.

ers (49). Hôtel des ventes rue du Maine, jeudi 7, à 14 h 30 : livres anciens et modernes provenant principalement d'un château du Maine avec certaines reliures anciennes. 328 lots. 02 41 60 55 19.

Flèche (72). Hôtel des ventes, mercredi 8, à 14 h : collection de porcelaines, céramiques de Maillebois et de Ligrion, dessins, tableaux, mobilier. Plus de 250 lots. 02 43 94 03 81.

www.interencheres.com



poterie normande
honneur. Cette fontaine
ditionnelle a trouvé
neur pour 2 760 €
butances.

Marchés publics

Procédure adaptée



Construction d'une salle de sport

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

- 1.1. Nom de l'organisme :** commune de Bourg-Blanc.
1.2. Pouvoir adjudicateur : Bernard Gibergues, maire.
1.3. Adresse : mairie, place de l'Étang, 29860 Bourg-Blanc.

2. Objet du marché : construction d'une salle de sport sur la commune de Bourg-Blanc.

La présente consultation porte sur le lot 14, suite à consultation infructueuse.

3. Procédure de passation : marché de travaux, selon procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

4. Allotissement :

Les travaux sont répartis en lots définis de la manière suivante :

- Lot 01 : terrassement, VRD.
Lot 02 : gros oeuvre.
Lot 03 : charpente bois.
Lot 04 : étanchéité, bardage.
Lot 05 : menuiseries extérieures.
Lot 06 : serrurerie.
Lot 07 : isolation, cloison, doublage.
Lot 08 : menuiseries intérieures.
Lot 09 : revêtement de sols.
Lot 10 : faux plafonds.
Lot 11 : électricité, ventilation.
Lot 12 : plomberie, chauffage.
Lot 13 : sols sportifs.
Lot 14 : équipements sportifs.
Lot 15 : ascenseur.
Lot 16 : peinture.
Lot 17 : espaces verts.

5. Options obligatoires :

- Lot 01 : terrassements, VRD : 7 PSE.
Lot 02 : gros oeuvre : 3 PSE.
Lot 06 : serrurerie : 1 PSE.
Lot 10 : faux plafond : 2 PSE.
Lot 11 : électricité : 2 PSE.
Lot 12 : plomberie : 2 PSE.
Lot 14 : équipement sportif : 4 PSE.
Lot 17 : espaces verts : 4 PSE.

6. Variantes : les variantes sont autorisées.

7. Tranches : aucun fractionnement en tranche n'est prévu.

8. Durée du marché : la durée d'exécution du chantier est de 11,5 mois (hors période de préparation de 4 semaines et hors congés (3 semaines en août et 2 semaines à Noël), hors intempéries).

9. Date limite de réception des offres : le lundi 22 mars 2019, à 12 h 00.

10. Justifications à produire (détails dans le règlement de consultation) :

- formulaire de candidature,
- références,
- dossier décrivant les moyens humains et matériels,
- AE,
- devis,
- mémoire technique.

11. Critères d'attribution pour le lot 14 :

- valeur technique : 40 % ;
- organisation prévue du chantier (10 %),
- descriptif et qualité du matériel proposé, moyen humain et encadrement de chantier (15 %),
- qualité et soin apportés à la réalisation des travaux au travers de références similaires et titre de qualification, dossier photo, argumentation (15 %),
- le prix : 60 %.

12. Retrait des dossiers : les dossiers de marché sont téléchargeables sur le site : <https://www.megalibretagne.org>

13. Modalités de financement : fonds propres, subventions, emprunts. Paiement à 30 jours par mandat administratif.

14. Renseignements : M. Fabrice Thomas, Be2TF, 1, place de Strasbourg,

Avis administratifs

BREST METROPOLE

Projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest Métropole

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article L.121-8 II du Code de l'environnement. Contexte et objectifs principaux du projet : par délibération n° C 2019-02-014 du 1er février 2019, le conseil de Brest métropole a approuvé le principe d'un nouveau développement du réseau structurant de transports collectifs et les modalités de concertation préalable à ce projet.

Brest métropole, par ce projet entend répondre aux principaux objectifs suivants :

En termes de déplacements et de mobilité :

- répondre aux besoins de la ville dense (capacité/efficacité/accessibilité des modes de transport,...), à ceux de l'agglomération (qualité/fréquence/punctualité,...), et veiller à la bonne articulation avec le reste du pays (qualité de service, vitesse, efficacité économique,...),

- renforcer le maillage du réseau de transports publics pour offrir une alternative efficace, régulière, fiable et abordable à la voiture et accroître le report modal de la voiture particulière vers les transports publics,

- favoriser l'intermodalité des déplacements sur le territoire (parcs relais, pôles d'échanges multimodaux,...).

En termes d'attractivité métropolitaine et de développement économique :

- favoriser l'accès aux grands équipements et services métropolitains, aux principaux pôles d'emploi (CHRU Cavale Blanche et Morvan, UBO, gare SNCF, grands établissements d'enseignement scolaire et supérieur),

- favoriser l'accès au cœur de métropole, aux services et commerces.

En termes de projet urbain :

- être au service de la politique globale de renouvellement urbain de la métropole, et accélérer la mutation et la requalification urbaine de certains quartiers et entrées de villes (NPNRU Bellevue, Lambézellec, hyper-centre, Campus du Bouguen, abords des avenues Clemenceau et Foch...),

- consolider la cohésion sociale dans l'agglomération et les liaisons entre quartiers.

En termes d'écologie et de transition énergétique :

- privilégier, les modes électriques (tramway, bus électriques,...) et réduire les émissions de gaz à effet de serre, des pollutions et des nuisances en zone urbaine, en cohérence avec les engagements du Plan climat énergie territorial.

En termes financiers et économiques :

- rechercher une meilleure efficacité économique du réseau tout en garantissant la solvabilité financière de la collectivité à long terme.

Caractéristiques principales : le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole consiste essentiellement en la réalisation des infrastructures, ouvrages, et équipements suivants :

- la réalisation d'une ligne de tramway de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la gare de Brest au sud, les sites universitaires, le quartier de Bellevue NPNRU et le CHRU de la Cavale Blanche au Nord-Ouest,

- la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la gare de Brest au sud, les cités scolaires de Kerichen et la Croix Rouge, et le quartier de Lambézellec au Nord,

- la création de nouveaux parcs relais et pôles d'échanges multimodaux en appui de la réalisation de ce nouvel axe fort Nord / Sud.

Le territoire de référence de la réalisation du projet est le territoire de Brest métropole et les communes pouvant être impactées par le projet sont Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Plouzané.

Au stade des études actuelles de faisabilité, le coût prévisionnel global est évalué à 180 millions d'euros HT (valeur 2018) pour la réalisation de 2 nouvelles lignes de TCSP et le renforcement des connexions intermodales.

Décision concernant la saisine de la Commission nationale du débat public :

Le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole sera soumis à évaluation environnementale au titre des rubriques 6 et 7 de l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

Il est également encadré par les dispositions du Code de l'environnement, et notamment l'article L.121-8 II qui impose à tout projet d'aménagement estimé entre 150 et 300 millions d'euros d'être rendu public.

Au regard des caractéristiques générales du projet, Brest métropole souhaite engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement, sans saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Modalités de concertation envisagées au 1er semestre 2019 :

La concertation d'une durée de 2 à 3 mois se déroulera au premier semestre 2019. Les durées et dates précises seront affinées en lien avec le garant.

Un avis informant le public sera publié au moins 15 jours avant le début de la concertation préalable, par voie dématérialisée sur le site www.jeparticipe.brest.fr et par voie d'affichage à l'Hôtel de métropole, en mairie de Brest-centre, ainsi que dans toutes les mairies des communes de Brest métropole et toutes les mairies de quartier de Brest. Un avis de publicité sera aussi publié par voie de presse locale dans Ouest France et le Télégramme. Cet avis, précisant les dates de début et de fin de la concertation et le nom du garant, rappellera également l'objet de la concertation, et les modalités de participation du public.

Le dossier de concertation et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public à l'Hôtel de métropole, en mairie de Brest-centre, ainsi que dans toutes les mairies des communes de Brest métropole et toutes les mairies de quartier de Brest. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Brest métropole (www.jeparticipe.brest.fr). La page dédiée au projet comportera un registre électronique permettant de recevoir les observations et contributions du public.

Conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, le dossier de concertation préalable comportera les objectifs et les caractéristiques principales du projet ainsi qu'un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.

Chacun pourra également adresser ses observations par voie postale à l'adresse suivante : hôtel de métropole, Direction des mobilités, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2. Les observations adressées sur papier (par voie postale ou sur les registres) seront publiées sur la page internet dédiée au projet sur le site www.jeparticipe.brest.fr

Il est proposé que Brest métropole organise a minima, et en lien avec le garant, 3 réunions publiques ainsi que des ateliers thématiques.

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi par le garant dans le délai d'un mois. Il sera publié sur le site internet de Brest métropole www.jeparticipe.brest.fr Brest métropole